



# **REGISTRE DE SUIVI DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**Conseil d'administration de la  
Société de transport de Sherbrooke**

# **Conseil d'administration du 25 mars 2026**

Dernière mise à jour : 15 avril 2026

## **1. Objet du registre**

La Société de transport de Sherbrooke (STS) rend public le présent registre afin d'assurer le suivi des questions soulevées par le public lors des séances de son conseil d'administration, conformément à ses engagements en matière de transparence, de gouvernance responsable et de reddition de comptes.

Les questions sont consignées ici, et les réponses sont publiées dès l'adoption du procès-verbal.

## **2. Cadre de référence**

Le présent registre est produit en application des dispositions pertinentes suivantes :

- *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ;
- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) ;
- *Règlement intérieur* de la STS numéro R-001-2.

## **3. Principes de publication**

- Les renseignements personnels des citoyens sont anonymisés conformément aux lois applicables.
- Les réponses aux questions non répondues sont rédigées ou validées par la direction responsable avant leur publication.
- Le registre est mis à jour à chaque séance du conseil d'administration, lorsque besoin il y a.
- La STS se réserve le droit de regrouper ou de reformuler certaines questions à des fins de clarté.
- Les réponses accompagnées d'un astérisque signalent qu'un suivi a été réalisé par les membres du conseil à la suite de la Période de questions.
- Une version archivée est conservée selon les règles de gestion documentaire de la STS.

#### 4. Tableau de suivi public

#	Question	Réponse officielle mise à jour
1	Qu'en est-il de la formation des chauffeurs concernant la prise en charge sécuritaire des clients en fauteuil roulant ou motorisé sur le réseau urbain?	<p>Plusieurs capsules vidéo ont été diffusées auprès des chauffeurs afin de les sensibiliser aux différentes clientèles (aînées, à visibilité réduite, présentant une déficience intellectuelle). Toutefois, aucune formation spécifique n'a été offerte concernant la prise en charge des clients en fauteuil roulant ou motorisé.</p> <p>Les chauffeurs n'ont pas la responsabilité d'indiquer aux personnes à mobilité réduite comment s'installer à bord des véhicules, puisque les besoins peuvent varier d'une personne à l'autre. Il revient aux personnes à mobilité réduite de se faire accompagner, lorsqu'elles utilisent le transport urbain, par une personne compétente en mesure d'évaluer avec elles le positionnement le plus sécuritaire.</p> <p>Sur demande, le chauffeur peut toutefois déployer la rampe ou abaisser l'avant de l'autobus afin de faciliter l'embarquement et le débarquement.</p>

<p style="text-align: center;"><b>2</b></p>	<p>Pour quelle raison un poteau est-il installé à l'entrée du HLM Suzanne Thériault, alors que sa présence empêche les véhicules du transport adapté de déposer les clients près de la porte?</p>	<p>La présidente du conseil d'administration a répondu à la question durant la Période de questions. Voir l'enregistrement de l'assemblée ordinaire du 25 mars 2026 à cet effet.</p> <p>La Ville de Sherbrooke a été informée de la demande de réaménagement du stationnement. La STS considère que le stationnement est conforme et qu'elle est en mesure d'assurer une desserte sécuritaire des clients, avec la position décentrée actuelle du poteau à l'entrée du HLM Suzanne Thériault.</p>
<p style="text-align: center;"><b>3</b></p>	<p>Où en sont les démarches entreprises par la STS afin de recourir aux services de taxi adapté de Coop Taxis de Sherbrooke, notamment pour le transport de personnes fragiles se déplaçant en fauteuil roulant, incluant les retours sur appel du CHUS? Cette avenue pourrait-elle également être envisagée dans une perspective de développement du transport sur demande?</p>	<p>En analyse.</p>

## **5. Diffusion et accessibilité**


Le registre est rendu accessible sur le site Web de la STS à l'adresse suivante, tout comme l'intégralité de l'enregistrement de la Période de questions :


<https://www.sts.qc.ca/a-propos/avis-public-et-proces-verbaux/>.


## **6. Responsabilité administrative**

**Responsable du registre :**

Secrétariat du conseil d'administration  
Société de transport de Sherbrooke (STS)

 [direction.generale@sts.qc.ca](mailto:direction.generale@sts.qc.ca)

 819 564-2687 poste 351

 895, rue Cabana, Sherbrooke (Québec) J1K 2M3